



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs les membres
du Conseil communal
1002 LAUSANNE

Lausanne, le 30 novembre 2015
LSP – C. 28/43 – mb

Réponse à la résolution de M. Jacques Pernet du 6 mai 2014 adoptée par le Conseil communal suite à l'interpellation du même auteur « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! »

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 6 mai 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution suivante : « *Le Conseil communal souhaite recevoir de la Municipalité la statistique des infractions au début de chaque année* ».

Réponse de la Municipalité

Divers aménagements ont été effectués de manière graduelle sur les dispositifs d'accès aux bateaux afin de mieux les protéger, comme par exemple : pose de portails, d'un système de plaques à griffes, d'ajouts latéraux, de tôles de renfort, etc. Les améliorations semblent apporter satisfaction aux plaisanciers.

La police a également renforcé ses contrôles dans les secteurs d'Ouchy et de Vidy en particulier à la belle saison qui est propice aux infractions.

Dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. Jacques Pernet « Ports de Vidy et d'Ouchy : des estacades sécurisées... 2^e épisode ! » du 20 février 2014, des données relatives aux infractions subies, entre 2008 et 2013, ont été communiquées sur la base d'une méthodologie de calcul à laquelle l'Office fédérale de la statistique n'a plus recours.

Ainsi, les chiffres communiqués ci-après ne permettent plus de comparaison chronologique avant 2013. Par ailleurs, les chiffres de cette année-là sont passés de 92 à 88 infractions notamment en raison du changement de prise en compte de dates de saisie.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalité@lausanne.ch

| Types d'infraction | 2013 | 2014 |
|---|-----------|-----------|
| Dommages à la propriété | 61 | 18 |
| Vol sur/dans un véhicule | 11 | 6 |
| Vol simple | 5 | 2 |
| Violation de domicile | 4 | 1 |
| Letr séjour illégal | 3 | |
| Vol à la tir | 1 | 1 |
| Vol véhicule bateau | 1 | |
| Abus de confiance en matière de véhicule | | |
| Appropriation illégale de plaques de contrôles ou des signes distinctifs pour cycle | 1 | |
| Diffamation | | |
| Letr déplacement de résidence dans un autre canton sans autorisation | | |
| Pollution | | |
| Voies de fait | | |
| Vol à l'arraché | 1 | |
| Vol véhicule cycle | | |
| Vol véhicule remorque | | |
| Total | 88 | 28 |

La baisse du nombre d'infractions de 68% entre 2013 et 2014 est particulièrement significative. Les travaux de protection entrepris permettent donc de protéger au mieux les bateaux et d'éviter une part importante des infractions et délits.

La Municipalité constate que les efforts déployés portent leurs fruits. Les premières estimations pour 2015 (chiffres définitifs publiés courant 2016) semblent confirmer cette tendance positive.

La Municipalité propose de consacrer un chapitre aux infractions dans les ports dans les futurs rapports de gestion afin de regrouper les informations statistiques idoines dans un même document.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter